



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 21 septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle du Conseil, en session ordinaire à 19 heures, sous la Présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 14 septembre 2023 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Madame et Messieurs les Adjointes

Jean-Luc DAUTREMEPUIS, Claire CAILLON, Bruno MOREAU, Nicolas VERNEAU (quitte la séance à 19h40).

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Benjamin DEBUIGNE, Jean-Louis JANVIER, Lionel RUE-THIBAL, Cécile JORY-JANVIER, Benjamin DEBUIGNE, Laurent NAVARRE

Absents excusés :

Nicolas VERNEAU, qui donne son pouvoir à Joël DEBUIGNE.

Isabelle DUPUIS, qui donne pouvoir à Jean-Louis JANVIER.

Frédéric THERY, qui donne son pouvoir à Jean-Luc DAUTREMEPUIS.

Elodie CONTE, qui donne son pouvoir à Benjamin DEBUIGNE.

Anthony DELVAQUE excusé.

Nathalie SAULZET excusée.

Stéphanie LESTIOU excusée.

Secrétaire de séance :

Cécile JORY-JANVIER.

Ajout à l'ordre du jour :

Il est proposé au conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Le renouvellement du bail avec TOTEM France pour une durée de 12 ans pour l'antenne Orange située à « l'ancien stade municipal, lieu-dit l'Harbillet ».
- L'estimation définitive des travaux d'effacement des réseaux « route de Chambord » - Zone 2.

Ces ajouts sont approuvés à l'unanimité.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2023 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Finances : Décision Modificative n°2 budget général :

Monsieur Jean-Luc DAUTREMEPUS, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentations de crédits	Diminution de crédits	Augmentations de crédits
Investissement				
D- 2135-42 Installations générales – Bâtiments publics		4300.00€		
D- 2183-42 Matériel de bureau et informatique – Bâtiments publics		350.00€		
D- 2184-42 Mobilier – Bâtiments publics		350.00€		
D- 2113-47 Terrains aménagés autres que voirie – Stade extension vestiaires	5000.00€			
D-2158-91 Autres installations, matériels et outillage technique – Vidéo protection		1700.00€		
D- 2183 Matériel de bureau et informatique- Vidéo protection		3300.00€		
D- 238-98 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles- Aménagement du centre bourg	5000.00€			
TOTAL INVESTISSEMENT	10000.00€	10000.00€	_€	_€
Fonctionnement				
D_6068 Autres matières et fournitures	3700.00€			
D- 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1500.00€		
D- 678 Autres charges exceptionnels		2200.00€		
TOTAL FONCTIONNEMENT	3700.00€	3700.00€	_€	_€
TOTAL GENERAL	0.00€		0.00€	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la Décision Modificative telle que présentée.

Finances : Régie avance carte bancaire :

Monsieur Jean-Luc DAUTREMEPUS, Adjoint aux finances, demande au Conseil Municipal d'autoriser l'ajout des imputations comptables pour la régie de la carte bancaire suivantes :

Compte 6064 : Fournitures administratives

Compte 6068 : autres matières et fournitures

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'ajout des imputations comptables telles que présentées.

Colis des anciens :

Monsieur Jean-Luc DAUTREMEPUS, Adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal de répartir le règlement des colis des anciens chaque année de la manière suivante : la commune supportera le prix des colis à hauteur de 50%, et le CCAS s'acquittera des 50% restants.

Monsieur Joël BARON et Monsieur Bruno MOREAU indiquent que le repas offert aux anciens était un moment convivial, et qu'il est dommage qu'il ne soit pas remis en place.

Monsieur Benjamin DEBUIGNE indique que le nombre des anciens est important, et que si le repas est instauré de nouveau, la salle des fêtes n'est pas assez grande pour accueillir l'ensemble des administrés.

Monsieur Laurent NAVARRE propose que cette année à la remise des colis, on effectue un sondage pour savoir si les administrés préfèrent un repas ou le colis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette répartition entre la commune et le CCAS pour le colis des anciens.

Délibération N°004/09-2023

Fermages :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des fermages pour l'année 2023/2024.

FERMAGES 2022/2023	Du 01 octobre 2022 au 30 septembre 2023
------------------------------	--

TITRE EN 2023

Référence arrêté n°41-2022-10-20-00008

Indice base 100 en 2009

(Prix du quintal année précédente x nouvel indice)	26.50€	x	110.26
Indice Année N-1			106.48
			=

Prix du quintal à l'hectare :	27.44€
-------------------------------	--------

Monsieur BOULANGER	(ZK N°1 a b en partie – Le bas de Chanceaux)
--------------------	--

$\frac{167 \text{ ares} \times 3 \text{ quintaux} \times 27.44\text{€}}{100}$	=	<u>137.48€</u>
---	---	----------------

Monsieur PICHON Daniel	(ZH N°136 5a50ca)
------------------------	-------------------

$\frac{5 \text{ ares} \times 50\text{ca} \times 3 \text{ quintaux} \times 27.44\text{€}}{100}$	=	<u>4.53€</u>
--	---	--------------

Monsieur BELLIER Pascal	(ZN N°102 45a6ca)
-------------------------	-------------------

$\frac{45 \text{ ares} \text{ 6ca} \times 3 \text{ quintaux} \times 27.44\text{€}}{100}$	=	<u>37.54€</u>
--	---	---------------

Délibération N°005/09-2023

Tarifs du Bulletin municipal :

Madame Claire CAILLON, Adjoint aux Affaires Scolaires, demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs municipaux concernant les encarts publicitaires pour le prochain bulletin municipal.

Madame claire CAILLON informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle consultation sera lancée pour l'impression des bulletins.

Le Conseil municipal, après débat, décide, à l'unanimité, d'appliquer les mêmes tarifs que l'année dernière en appliquant une réduction de 50% aux annonceurs.

Délibération N°006/09-2023

Tarifs pour le désherbage des livres de la médiathèque :

Monsieur Jean-Luc DAUTREMEPUIS, Adjoint aux finances, informe le conseil Municipal que la responsable de la médiathèque souhaite procéder à un désherbage des ouvrages de la médiathèque afin de libérer de la place et acquérir de nouveaux ouvrages. Certains ouvrages seront vendus à l'unité, et d'autres le seront vendus en lot.

Ces ouvrages pourraient être vendus comme suit :

Livres adultes	1.00€
Livres jeunesse	0.50€
Magazine à l'unité	0.10€
Magazines en lot	0.50€

La vente des ouvrages se tiendrait le samedi 18 novembre 2023 de 10h00 à 12h30.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, pour la vente des ouvrages au prix présentés.

Délibération N°007/09-2023

Personnel Communal – Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 17.5/35^{ème} sur un emploi non permanent :

Monsieur Joël DEBUIGNE, le Maire, présente au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 17.5/35^{ème} sur un emploi non permanent afin de renforcer l'équipe administrative suite à l'absence d'effectif sur une période de 4 mois à compter du 1^{er} octobre 2023.

Monsieur Jean-Louis JANVIER demande si ce poste va faire l'objet d'un recrutement extérieur. Effectivement, l'agent recruté sera extérieur au personnel de la commune actuellement en place, et se chargera de l'accueil physique et téléphonique des administrés ainsi que d'autres missions liées à l'état civil. Le temps libéré pour les autres agents permettra de réaliser les missions d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création du poste d'adjoint administratif à temps non complet 17.5/35^{ème} sur un emploi non permanent.

Délibération N°008/09-2023

Convention de mise à disposition d'une salle au profit de la maison départementale de la cohésion sociale Nord-Loire :

Monsieur Joël DEBUIGNE, le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune de Huisseau sur Cosson et le service social territorial afin de mettre à disposition une salle pour la permanence sociale sur une demi-journée par mois le jeudi de 9h00 à 12h00 à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention tel que présenté.

Délibération N°009/09-2023

Convention de prêt d'une salle au profit de l'association bien naître en famille :

Monsieur Joël DEBUIGNE, le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune de Huisseau sur Cosson et l'association Bien Naître en Famille afin de mettre à disposition une salle pour leur activité sur les horaires d'ouverture des services, soit les samedis matin et non les dimanches matin pour une question de sécurité.

Le Conseil Municipal demande à avoir des précisions sur cette convention afin de revoir les dates retenues et la salle qui pourraient être proposées. Monsieur Joël DEBUIGNE, le Maire, propose de recevoir la responsable de l'association.

La convention modifiée sera à présenter au prochain Conseil Municipal.

Délibération N°010/09-2023

Demande de subvention de fonctionnement d'aide sociale à l'action culturelle en bibliothèque:

Monsieur Joël DEBUIGNE, le Maire, présente au Conseil Municipal la demande de subvention de fonctionnement, « aide à l'action culturelle en bibliothèque », dans le cadre du programme culturel de la médiathèque « Etre ensemble » avec les 10 ans de l'établissement afin de développer les actions envers la petite enfance, et accroître la visibilité de la médiathèque auprès du jeune public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la demande de subvention de fonctionnement « d'aide sociale à l'action culturelle en bibliothèque ».

Délibération N°011/09-2023

Renouvellement du bail avec TOTEM France pour l'antenne Orange à l'Hardillet :

Monsieur Bruno MOREAU, présente au Conseil Municipal la proposition de renouvellement du bail entre la commune de Huisseau sur Cosson et TOTEM France pour l'antenne Orange. TOTEM France propose un loyer réévalué de 3683€ net par an pour une durée de 12 ans, renouvelé de plein droit par périodes de 6 ans avec un préavis de 24 mois, et une augmentation de 1% par an.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le bail avec TOTEM France pour un loyer de 3683€ net par an pour une durée de 12 ans, avec une augmentation de 1% par an.

Délibération N°012/09-2023

Estimation définitive de l'effacement des réseaux « route de Chambord » - Zone 2 :

Dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux « route de Chambord » - Zone 2 autorisée par la délibération N°04/05-2022, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation définitive des travaux ainsi que la convention sur les modalités de règlement, et la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'effacement des réseaux.

Les montants proposés par le SIDELC sont les suivants :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	4 409.98€	882.00€	5 291.98€	HT	3 527.98€	882.00€
Génie civil BT	85 464.67€	17 092.93€	102 557.60€	HT	68 371.74€	17 092.93€
Divers imprévus	4 493.73€	898.75€	5 392.48€	HT	3 594.98€	898.75€
TOTAL	94 368.38€	18 873.68€	113 242.06€	HT	75 494.70€*	18 873.68€
ECLAIRAGE PUBLIC						
Etude AP	1 308.26€	261.65€	1 569.91€	TTC	0.00€	1 569.91€
Génie civil EP	20 315.02€	4 063.00€	24 378.02€	TTC	0.00€	24 378.02€
Divers imprévus	1 081.16€	216.23€	1 297.39€	TTC	0.00€	1 297.39€
TOTAL	22 704.44€	4 540.88€	27 245.32€	TTC	0.00€	27 245.32€
GC ORANGE						
Etude AP	311.90€	62.38€	374.28€	TTC	0.00€	374.28€
Génie civil FT	29 346.09€	5 869.22€	35 215.31€	TTC	0.00€	35 215.31€
Divers imprévus	1 482.90€	296.58€	1 779.48€	TTC	0.00€	1 779.48€
TOTAL	31 140.89€	6 228.18€	37 369.07€	TTC	0.00€	37 369.07€
TOTAL GENERAL	148 213.71€	29 642.74€	177 856.45€		75 494.70€*	83 488.07€

*Sous réserve que les travaux soient effectués à partir de février 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des montants autorisés par la délibération N°04/05-2022, et autorise le Maire à signer les conventions présentées.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Benjamin DEBUIGNE rappelle que des poubelles restent sur les trottoirs pendant 3 à 4 jours. Il demande la réalisation d'un arrêté afin que les administrés rentrent leur poubelle une fois que le ramassage a été effectué. Il propose que soit mis en place une procédure de stickers sur les poubelles, et que suite à une reconduction limitée à trois fois, une amende soit envoyée à l'administré n'ayant pas respecté la règle.

Madame Claire CAILLON indique que les impayés concernant la garderie et les repas restent importants. Monsieur Jean-Luc DAUTREMEPUIIS et Madame Claire CAILLON vont recevoir les personnes qui ont de grosses difficultés à régler leurs factures. Un courrier sera envoyé pour rappel aux autres administrés auquel il reste une somme moins conséquente à régler.

Monsieur Joël BARON demande au nom de Monsieur Christophe GAUTHIER pourquoi la commune n'adhère pas au COS (Comité des œuvres sociales). Monsieur Joël DEBUIGNE, le Maire, indique que la commune adhère déjà au CNAS, et que la cotisation demandée pour adhérer au COS est relativement conséquente. De plus, certains avantages du COS sont déjà offerts aux agents par la Mairie.

Monsieur Joël BARON indique qu'une nouvelle augmentation de l'assainissement a été votée par la Communauté de Communes du Grand Chambord. Il demande aux autres élus qui font partie du Conseil de la Communauté de Communes du Grand Chambord d'expliquer cette augmentation.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMEPUIIS indique que cette augmentation est liée à la réparation des réseaux existants qui ont subi des désordres notamment ceux subis lors des inondations de 2015 et 2016, et à la construction de nouvelles stations d'épuration.

Madame Claire CAILLON informe le Conseil Municipal qu'une convention va être établie avec la commune de Maslives pour recevoir des enfants sur le centre de loisirs les mercredis ou sur les vacances scolaires. Le tarif communal sera appliqué à ces familles.

Madame Claire CAILLON demande qu'au prochain Conseil Municipal, soit présenté un bilan financier sur l'exploitation des deux mini-bus.

Monsieur Bruno MOREAU indique qu'il a assisté à la mise en herbe du cimetière de Saint-Claude de Diray avec un nouveau procédé de mélange de cellulose, de graines et d'eau pour ensemercer les allées du cimetière. Le coût s'élève à 7000€ pour les deux cimetières. Le cimetière de Huisseau sur Cosson sera remis en état, et l'entreprise BASSART prendra l'entretien pour l'année 2021.

Madame Claire CAILLON indique que la commune belge de CHINY a lancé une invitation de 50 personnes pour le weekend de la pentecôte, du 17 mai au 20 mai 2024. Un courrier va être envoyé aux personnes qui avaient hébergé les représentants de la commune de CHINY.

La séance est levée à 20h50.

Le Maire,

Joël DEBUIGNE

